

TRAFFIC MARKER

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

TRACEUR TRAFFIC blanc, bleu, rouge, jaune

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange

Peinture à usage professionnel en boîtiers générateurs d'aérosols

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

SARL ATLANTIC CHIMIE INDUSTRIE

ZAC de Gesvrine – 12 Rue Ampère  
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Téléphone: 02.40.37.71.12

Téléfax: 02.40.37.74.73

e-mail: aci.nantes@orange.fr

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

International: +49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Büro GmbH)

+33 1 45 42 59 59 (N° ORFILA)

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger: F+ - Extrêmement inflammable, Xi - Irritant

Phrases R:

Extrêmement inflammable.

Irritant pour la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Symboles de danger:

F+ - Extrêmement inflammable; Xi - Irritant



F+ - Extrêmement inflammable

Xi - Irritant

Phrases R

12 Extrêmement inflammable.  
38 Irritant pour la peau.  
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S

09 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
23 Ne pas respirer les les aérosols.  
24 Éviter le contact avec la peau.  
33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition — Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

**2.3. Autres dangers**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur air inflammable/explosif.

00127-0077

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Peinture en aérosol à base de résine synthétique et de solvants organiques.

Composants dangereux

| N° CE            | Substance                                                                                                    | Quantité |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| N° CAS           | Classification                                                                                               |          |
| N° Index         | Classification SGH                                                                                           |          |
| N° REACH         |                                                                                                              |          |
| 921-024-6        | Naphta (pétrole)                                                                                             | < 25 %   |
| 64742-49-0       | F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-38-51-53-65-67 |          |
| 649-328-00-1     | Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411             |          |
| 01-2119475514-35 |                                                                                                              |          |
| 200-827-9        | Propane                                                                                                      | < 20 %   |
| 74-98-6          | F+ - Extrêmement inflammable R12                                                                             |          |
| 601-003-00-5     | Flam. Gas 1; H220                                                                                            |          |
| 01-2119486944-21 |                                                                                                              |          |
| 203-448-7        | Butane                                                                                                       | < 10 %   |
| 106-97-8         | F+ - Extrêmement inflammable R12                                                                             |          |
| 601-004-00-0     | Flam. Gas 1; H220                                                                                            |          |
| 01-2119474691-32 |                                                                                                              |          |
| 203-603-9        | Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle                                                                          | < 10 %   |
| 108-65-6         | R10                                                                                                          |          |
| 607-195-00-7     | Flam. Liq. 3; H226                                                                                           |          |
| 01-2119475791-29 |                                                                                                              |          |
| 265-149-8        | Distillats légers (pétrole)                                                                                  | <5%      |
| 64742-47-8       | Xn - Nocif R65-66                                                                                            |          |
|                  | Asp. Tox. 1; H304                                                                                            |          |

Textes des phrases R et H voir la section 16.

Information supplémentaire

D'après la note P de la règlement (CE) No. 1272/2008, la substance " naphte (pétrole) " ne doit pas être classifiée comme "cancérogène" ou "mutagène" car la teneur en benzène (numéro EINECS 200-753-7) est inférieur à 0,1 pourcent en poids.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

---

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

---

---

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

---

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

---

---

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

N'utiliser que des appareils antidéflagrants.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

---

---

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Ne pas pulvériser vers une flamme nue ou tout autre objet incandescent.

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

---

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peinture à usage professionnel en boîtiers générateurs d'aérosols

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS   | Désignation                         | ppm | mg/m <sup>3</sup> | f/cm <sup>3</sup> | Catégorie    | Origine |
|----------|-------------------------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 108-65-6 | Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | 50  | 275               |                   | VME (8 h)    |         |
|          |                                     | 100 | 550               |                   | VLE (15 min) |         |
| 106-97-8 | n-Butane                            | 800 | 1900              |                   | VME (8 h)    |         |
|          |                                     | -   | -                 |                   | VLE (15 min) |         |

8.2. Contrôles de l'exposition

## Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

## Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type AX).

## Protection des mains

Protection contre les projections:

Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, épaisseur de la couche minimum 0,4 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur < Camatril Velours 730> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

## Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale.

## Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol  
 Couleur: divers  
 Odeur: De solvant

Testé selon la méthode

## Modification d'état

Point d'ébullition: - 44 °C

Point d'éclair: - 19 °C

Limite inférieure d'explosivité: 1,7 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 10,9 vol. %

Température d'inflammation: 365 °C  
n.d.

## Pression de vapeur:

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): < 1 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: Non miscible

(à 20 °C)

Teneur en solvant: &lt; 35 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

---

#### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Le feu ou une chaleur intense peut entraîner la rupture de l'emballage.

#### 10.5. Matières incompatibles

des oxydants puissants

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone.

---

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Absence de données toxicologiques.

Irritation et corrosivité

Irritation dermique: Irritant

Irritation des yeux: N'est pas classée.

Effets sensibilisants

N'est pas classée.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

STOT - Exposition unique: Catégorie 3 [L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.]

STOT - Exposition répétée: N'est pas classée.

Risque d'aspiration: N'est pas classée.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Cancérigénicité: N'est pas classée.

Mutagénicité: N'est pas classée.

Tératogénicité: N'est pas classée.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

Données empiriques sur l'action sur l'homme

Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations.

Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

---

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

## Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.  
Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

## Code d'élimination des déchets-Produit

150111 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides  
Classé comme déchet dangereux.

## L'élimination des emballages contaminés

Remettre les aérosols vides à une société spécialisée dans l'élimination de ces emballages.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

## Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN1950  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS, inflammable ()  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2  
Étiquettes:

2.1



Code de classement: 5F  
Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg  
Catégorie de transport: 2  
Code de restriction concernant les tunnels: D  
Transport fluvial (ADN)  
14.1. Numéro ONU:

UN1950  
AÉROSOLS, inflammable ()

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2  
Étiquettes:

2.1



Code de classement: 5F  
Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg

## Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: 1950  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2

Étiquettes: 2.1



Marine polluant: No

00127-0077

Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg  
 EmS: F-D; S-U  
 Transport aérien (ICAO)

N° ONU/ID: 1950  
 14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS FLAMMABLE  
 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1  
 14.4. Groupe d'emballage: -  
 Étiquettes: 2.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Y203 / 30 kg  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg  
 14.5. Dangers pour l'environnement  
 Dangereux pour l'environnement: non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): < 60 %

##### Prescriptions nationales

##### Limitation d'emploi:

Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.  
 1 - pollue faiblement l'eau

##### Classe de contamination de l'eau (D):

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### SECTION 16: Autres informations

#### Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

10 Inflammable.  
 11 Facilement inflammable.  
 12 Extrêmement inflammable.  
 38 Irritant pour la peau.  
 51 Toxique pour les organismes aquatiques.  
 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
 53 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 65 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
 66  
 67

#### Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

---

|      |                                                                                    |
|------|------------------------------------------------------------------------------------|
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                   |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                             |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues , respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)